



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 21 octobre 2024 : Territoire algonquin non cédé à Ottawa

**LES DIRIGEANTS DES PREMIÈRES NATIONS VOTENT EN FAVEUR D'UN NOUVEAU PROCESSUS VISANT À
METTRE FIN À LA DISCRIMINATION DU CANADA À L'ÉGARD DES ENFANTS DES PREMIÈRES NATIONS**

La semaine dernière, sur le territoire du traité n° 7, les Premières Nations de tout le pays ont voté pour que tous les enfants des Premières Nations soient à jamais protégés contre la discrimination du Canada en matière de services à l'enfance et à la famille, et ont présenté un plan pour y parvenir.

Il y a près de neuf ans, le Tribunal canadien des droits de la personne (Tribunal) a confirmé ce que beaucoup savaient depuis des décennies : la prestation par le Canada de services aux enfants et aux familles des Premières Nations était et continue d'être discriminatoire sur la base de la race. Des progrès considérables ont été réalisés grâce aux ordonnances exécutoires du Tribunal, et les services commencent à être offerts aux enfants et aux familles pour remédier aux préjudices multigénérationnels causés par les pensionnats, qui font que les enfants des Premières Nations sont près de 20 fois plus susceptibles d'être placés hors de leur famille.

Cependant, le gouvernement fédéral a fait marche arrière et le projet d'entente soumis à l'Assemblée des Premières Nations la semaine dernière n'a pas fourni de protections suffisantes pour tous les enfants des Premières Nations, pour aujourd'hui et pour l'avenir. Alors que le projet d'entente présente un plan de financement décennal de 47,8 milliards de dollars, un examen plus approfondi a montré que le projet d'entente expirerait dans neuf (9) ans, que ces fonds n'étaient pas garantis et que les dirigeants et les experts des Premières Nations seraient exclus des décisions et de la mise en œuvre futures. Le projet d'entente ne prévoit aucune protection pour les enfants victimes de discrimination de la part du Canada après la dixième année. Des générations d'enfants des Premières Nations risqueraient à nouveau de perdre leur enfance et leur vie à cause de la discrimination exercée par le Canada.

Les enfants des Premières Nations, leurs familles, leurs nations et les Canadiens et Canadiennes ne peuvent pas se permettre de voir d'autres générations d'enfants des Premières Nations souffrir alors que nous savons et pouvons faire mieux. La discrimination doit cesser. Avec l'aide des aînés(es), des dirigeants(es) des Premières Nations, des jeunes pris en charge et des experts(es) dévoués(ées) qui travaillent en première ligne, nous y parviendrons.

Des points de vue différents ont été exprimés lors de la réunion de la semaine dernière. Cela reflète les réalités distinctes que vivent les enfants des Premières Nations. Aller de l'avant de manière inclusive, transparente et fondée sur des données probantes permettra d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants et, en fin de compte, une meilleure société pour nous toutes et tous. Le travail important réalisé par l'Assemblée des Premières Nations, les Chefs de l'Ontario et la Nation Nishnawbe Aski permettra d'aller de l'avant. Le gouvernement fédéral doit améliorer les ordonnances actuelles du Tribunal et être prêt à accepter les solutions fondées sur les preuves et approuvées par les Premières Nations. La Société de soutien fera sa part. Nous demandons au gouvernement fédéral de s'asseoir à la table des négociations en respectant l'honneur de la Couronne et en suivant la voie tracée par l'Assemblée des Premières Nations.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DES MÉDIAS

Cindy Blackstock, Ph.D.

Directrice générale, Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada
info@fncaringsociety.com